



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 1
sur 5

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 27 Mai 2025

Procès-Verbal n°08

Présents :

Président de séance : Pascal DECOUT

Membres : Mmes LECOMTE Angélique, MONTIGNE Sandra, SARRAZIN Claire.

MM. BERTAUD Jean-Luc, BONNET Franck, GILBERT Francis, GLOMBARD Luigi, GODET Jean Pierre, GRELLIER Jean-Marie, LAMARQUE Dominique, LAROCHE Pierre, MAGNAN Laurent, MAZURIE James, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre.

Membres cooptés : MM. BERNARD Benjamin, OUVRARD Jacques.

Absents excusés : MM. BAUDOUIN Gilles, CHAMPEIL Alain, GAUVIN Francis, GRIMPRET Christophe, MALEN Jérôme, NOIRAULT Fabrice, ROUGER Alain, THIBAUD Jean Luc.

INTRODUCTION ET POINTS DIVERS DU PRESIDENT

Les procès-verbal n°7 du 28 Avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pascal DECOUT préside la réunion en l'absence d'Alain ROUGER.

Les membres du CODIR présentent leurs condoléances à M. Jacky ROY, membre de la Commission de Discipline, suite au récent et brutal décès de son épouse.

RH : Le poste CTA comme détaillé dans les précédents PV est validé et sera mis en application à compter de septembre 2025.

Le contrat d'alternance de Brice LORIGNE sera validé sur un poste polyvalent (désignations arbitrage, montages calendriers championnat, gestion discipline.....).

Un reliquat FAFA ligue est à négocier : action Alain ROUGER pour cette fin de saison.

Préparation AG à St Marsault : action Pierre LAROCHE

- En poste aux entrées = 2 x 3 personnes
- Affichage des poules = action Commission Sportive
- Dans l'avenir, l'AG de juin (hors année électorale) serait abandonnée. Une AG Financière + Sportive (avec les vœux) en novembre seulement.
- Une répétition et préparation de l'AG sont prévues le mardi 10 juin à 14h.

VALIDATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Le CODIR du District 79, lors de sa réunion de 27 mai 2025 et son vote à l'unanimité, valide la proposition de la commission Sportive, soit :

La date du 08 août 2025, comme date limite de tous repêchages dans les Championnats Séniors Poules D1 à D4 incluses. Tout désistement postérieur entraînera une vacance dans la division et poule concernées.

COMMISSIONS SPORTIVE, LITIGES ET CONTENTIEUX

Présentation des Accessions et Rétrogradations en fin de saison 2024/2025

A la date du 27 Mai 2025 et avec les éléments et informations en notre possession.

Sous réserves de procédures en cours ou à venir

Vien(nen)t de R3 +1 Niort St Florent 2

D1 : 1 x 12 clubs

Monte en R3 -2 FC3C 1 – Airvo St Jouin 1
Vient de D2 +3 Nueillaubiers 2 – Terves 1 – Parthenay Viennay 2
Descend en D2 -2 Vouillé 1 – Le Tallud 2

Soit Saison 2025/2026 12 dont Pays de L'Ouin 1 – Pays Néo Créchois 1 – St Aubin le Cloud 1 - Pays Maixentais 1 – Niort St Liguair 2 – St Varent Pierregeay 1 - St Cerbouillé 1 – Thouars Foot 79 3.

D2 : 2 x 12 = 24 clubs

Vient de D1 +2 Vouillé 1 – Le Tallud 2
Monte en D1 -3 Nueillaubiers 2 – Terves 1 – Parthenay Viennay 2
Vient de D3 +5 Aubinrorthais 2 – Vrère 1 – Bessines ASPTT 1 – Brûlain 1 – Pays Thénezéen 1
Descend en D3 -4 Cerizay Portugais 1 – St Sauveur 2 – Périgné 1 – Union Sud Deux-Sèvres 2 (fusion)

Soit Saison 2025/2026 24 dont Cerizay CO 2 – Beaulieu Breuil 1– Gatifoot 2 – Voulmentin 1 – Bressuire Comorien 1 – Moncoutant 2 – Pays Argentonnais 1 – Bressuire FC 3 – Chauray 3 – Venise Verte 1 – FC Boutonnais 1 - AFP 1– Union Sud Deux-Sèvres 1 (fusion) – FC Autize 2 – Avenir 79 2 – Echire St Gelais 2 – Beauvoir/Niort 1.

D3 : 4 x 12 = 48 clubs

Vient de D2 +4 Cerizay Portugais 1 – St Sauveur 2 – Périgné 1 – Union Sud Deux-Sèvres 2 (fusion)
Monte en D2 -5 Aubinrorthais 2 – Vrère 1 – Bessines ASPTT 1 – Brûlain 1 - Pays Thénezéen 1
Vient de D4 +9 Cerizay CO 3 – Pays de L'Ouin 2 OU Nueillaubiers 3 – Mauzé Rigné – Terves 2 - Gatifoot 3 – Parthenay Portugais 1 – Niort Pexinoise 1 – Venise Verte 2 – Aigondigné 1.
Descend en D4 -8 Interbocage 2 – Moncoutant 3 – Châtillon Pompaire 1 – St Jean Missé 1 – Niort Souché 1 – Augé Azay le Brulé 1 – Lezay 1 – Clussais la Pommeraie 1.

Soit Saison 2025/2026 **48** dont L'Absie Larg Mout 1 – Fayenoirterre 1 – Chiché 1 – Beaulieu Breuil 2 – Pays Argentonnois 2 – Clazay Bocage 1 – FC3C 2 - St Amand/Sèvre 1 – Boismé Clessé 1 – Louzy 1 – Parthenay Viennay 3 – Airvo St Jouin 2 – St Varent Pierregeay 2 – Brion 1 – Coulonges Thouarsais 1 – Sporting Club Thouarsais 2 – St Cerbouillé 2 – Vasleenne 1 – Sud Gâtine 2 – Le Tallud 3 – Niort St Liguair 3 – Champdeniers Pamplie 1 – Echiré St Gelais 3 – Buslaur Thireuil 1 – Niort Clou Bouchet 1 – Chauray 4 – Val de Boutonne 1 – Exireuil 1 – St Martin les Melle 1 – Celles Verrines 2 – Pays Néo Créchois 2 – Pays Mellois 2 – AFP 2 – Pays Maixentais 2 – FC Boutonnais 2.

D4 : 5 x 12 = 60 clubs (-1)

Vient de D3 **+8** Interbocage 2 – Moncutant 3 – Chatillon Pompaire 1 – St Jean Missé 1 – Niort Souché 1 – Augé Azay le Brulé 1 – Lezay 1 – Clussais la Pommeraie 1.

Monte en D3 **-9** Cerizay CO 3 – Pays de L'Ouin 2 OU Nueillaubiers 3 – Mauzé Rigné 1 – Terves 2 - Gatifoot 3 – Parthenay Portugais 1 – Niort Pexinoise 1 – Venise Verte 2 – Aigondigné 1.

Vient de D5 **+7 +3** Parthenay Viennay 4 – Airvo St Jouin 3 - Viennay Gâtine 2 – Clazay Bocage 2 – Echiré St Gelais 4 – Pays Néo Créchois 3 - Paizay le Tort 1 - Pays Mellois 3 - Assais 1 - Sud Gâtine 3.

Descend en D5 **-6 -2** Bressuire CLNCB 1 - Lutaizien Oiron 1 – Moncutant 4 – Le Tallud 4 – Union Sud Deux-Sèvres 4 (fusion) – Palludéen 1 – Exoudun 1 – Lezay 2

Soit Saison 2025/2026 **60** dont Pays de L'Ouin 2 OU Nueillaubiers 3 – Bressuire Comorienne 2 – Montravers 1 – Pays Argentonnois 3 – Cerizay Portugais 2 – Beaulieu Breuil 3 – Voulmentin 2 – Genneton 1 – Aubinrorthais 3 - Amailloux 1 – Bressuire Mahorais 1 – Louzy 2 – Sporting club Thouarsais 3 – Fayenoirterre 2 – Vrère 2 – Pays Thénezéen 2 – St Sauveur 3 – St Aubin le Cloud 2 – Ste Ouenne 1 – Plaine Gâtine 1 – FC3C 3 – Buslaur Thireuil 2 – Vasleenne 2 – Breuil Bernard 1 – L'Absie Larg Mout 2 - Cherveux 1 – FC Autize 3 – Union Sud Deux-Sèvres 3 (fusion) – Bessines ASPTT 2 - Avenir 79 3 – Niort St Florent 3 – Beauvoir/Niort 2 – AFP 3 - Val Boutonne 2 – Celles Verrines 3 – St Romans les Melle 1 – Haut Val Sèvre 1 – Exireuil 2 – Pays Maixentais 3 – Périgné 2 - Pamproux 1 – St Martin les Melle 1.

D5

Vient de D4 **6+2** Bressuire CLNCB 1 - Lutaizien Oiron – Moncutant 4 – Le Tallud 4 – Union Sud Deux-Sèvres 4 (fusion) – Palludéen 1 – Exoudun 1 – Lezay 2

Monte en D4 **7+3** Parthenay Viennay 4 – Airvo St Jouin 3 - Viennay Gâtine 1 – Clazay Bocage 2 – Echiré St Gelais 4 – Pays néo Créchois 3 - Paizay le Tort 1 - Pays Mellois 3 - Assais 1 - Sud Gâtine 3.

Une présentation des poules de D1 à D4, avec la prise en compte des souhaits des clubs reçus, est prévue pour l'AG du 20 juin 2025.

Voeux proposés par la commission Sportive :

VŒU N°1 : Organisation du Championnat de 5^{ème} Division saison 2025/2026

ANCIEN TEXTE

Les rencontres de cette 1^{ère} phase devront impérativement avoir pris fin à la date fixée par la commission et entérinée par le Comité, ~~soit le week-end du 07/08 décembre 2024~~. Les rencontres qui ne seraient pas déroulées, ne seront pas comptabilisées pour le classement final.

NOUVEAU TEXTE

Les rencontres de cette 1^{ère} phase devront impérativement avoir pris fin à la date fixée par la commission et entérinée par le Comité. ***Dans tous les cas la date limite admise sera antérieure à la trêve hivernale.*** Les rencontres qui ne seraient pas déroulées, ne seront pas comptabilisées pour le classement final.

VŒU N°2 : Terrains

Art 1 - Inversion de terrains

ANCIEN TEXTE

Championnat : ~~Un match reporté pour la seconde fois pour des raisons climatique (arrêt municipal) pourra être inversé, (uniquement sur la phase aller) et sous réserve que l'autre club puisse accueillir cette rencontre.~~

En cas d'impossibilité, la rencontre sera jouée à une date ultérieure fixée par la commission compétente.

Art 1 - Inversion de terrains

NOUVEAU TEXTE

Championnat : ***Sur la phase des matchs aller et en cas d'arrêt municipal (pour raison climatique) le match sera inversé sous réserve que le club initialement visiteur puisse recevoir sur ses installations.***

En cas d'impossibilité, la rencontre sera jouée à une date ultérieure fixée par la commission compétente.

VŒU N°3 : Coupe des Deux-Sèvres

ANCIEN TEXTE

Durée des matches - Art 22 :

La durée des matches est de 1 h 30. ~~En cas de match nul, il sera joué une prolongation de 30 minutes en deux mi-temps (2 x 15').~~

En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation réglementaire de 30 minutes, il sera fait application du règlement de l'épreuve de tirs au but.

Heures des matches - Art 12 :

L'heure des matches est fixée par le District. Durant la période du 1/11 au 15/02, les matches débiteront à 14h30.

NOUVEAU TEXTE

Durée des matches - Art 22 :

La durée des matches est de 1 h 30.

Du 1^{er} tour jusqu'au tour d'étalement compris et à l'issue du temps réglementaire (1h30), il sera fait application du règlement de l'épreuve des tirs au but.

A partir des 8^{èmes} de finales, en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera joué une prolongation de 30 minutes (2 x 15mn). En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation réglementaire de 30 minutes, il sera fait application du règlement de l'épreuve de tirs au but.

Heures des matches - Art 12 :

L'heure des matches est fixée par le District. Durant la période du 1/11 au 15/02, les matches débiteront à 14h30. ***Des aménagements de jours et d'horaires sur demandes simultanées des clubs seront possibles avec la validation de la commission sportive.***



VŒU N°4 : Coupe des Réserves

ANCIEN TEXTE

~~Art. 8, 9, 10 et 11. — Identiques au Règlement de la Coupe des Deux-Sèvres.~~

~~Recettes Art 26 b : Finale identique au règlement de la coupe des Deux-Sèvres~~

NOUVEAU TEXTE

Terrains - Art 8,10,11 : Identiques au règlement de la Coupe des Deux Sèvres.

Art 9 A : Jusqu'aux ½ finales incluses, les rencontres auront lieu sur le terrain du club sorti en premier au tirage au sort. Les rencontres se dérouleront les dimanches à 15 heures 00 (des modifications seront possibles, après accords entre clubs, validées par la commission Sportive).

Autres informations validées :

Finales des Coupes Saboureau et Réserves le 1^{er} juin à ST VARENT.

Finale Coupe des Deux-Sèvres et Trophée des Championnes le 15 juin à MONCOUTANT.

Rapports des différentes commissions diffusés dans l'Hebdo « *spécial AG* » à paraître à partir du 06 juin prochain.

COMMISSION FUTSAL

Finales Futsal : Finale de la coupe de l'Amitié à 20h et Finale de la coupe des Deux-Sèvres 21h45 le 6 juin à Airvault.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Revoir les tarifs des sanctions disciplinaires avec les comparaisons inter district.

Application d'amendes feuilles de matchs « plateaux ».

COMMISSION D'APPEL

2 dossiers à traiter sur juin 2025.

COMMISSION D'ARBITRAGE

Les désignations d'Arbitres pour les finales de coupes sont faites.

Les dossiers médicaux pour la saison 2025/2026 sont en cours.

Clôture de la réunion à 21h30.

**Le Secrétaire de séance,
Francis GILBERT**



**Le Président de séance,
Pascal DECOUT**

